

## Parcours et réussite en section de technicien supérieur : les indicateurs incluant la session 2021

Un peu moins de 75 % des nouveaux inscrits en 1<sup>ère</sup> année de section de technicien supérieur (STS) à la rentrée 2018 passent en 2<sup>nd</sup>e année ; 68 % obtiennent leur diplôme du brevet de technicien supérieur (BTS) en deux ou trois ans, taux en forte hausse par rapport aux nouveaux inscrits à la rentrée 2017. Un résultat qui s'explique par la hausse de la réussite en 2 ans et les modalités particulières de passage de l'examen national du BTS à la session 2020. Cette hausse est la même pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine sociale.

### Plus d'un tiers des inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1<sup>ère</sup> année de STS sont des néo-bacheliers de la série technologique

Près de 86 % des étudiants inscrits pour la première fois en première année de section de technicien supérieur (STS) à la rentrée 2018 sous statut scolaire venaient d'obtenir leur diplôme du baccalauréat.

### Réussite en STS en 2 ou 3 ans selon la filière et la mention de baccalauréat des étudiants inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1<sup>ère</sup> année à la rentrée 2018

Série de baccalauréat	Rentrée 2018			
	Part des inscrits	Taux de passage	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 2 ou 3 ans
<b>Néo-bacheliers</b>				
Littéraire	1,9	79,4	75,1	77,9
Economique	7,7	83,5	80,1	83,1
Scientifique	5,6	85,2	82,2	84,4
<b>Ensemble bac général</b>	<b>15,2</b>	<b>83,6</b>	<b>80,3</b>	<b>82,9</b>
STMG	21,1	74,5	64,6	70,1
Autres bac techno.	16,3	78,3	71,4	76,2
<b>Ensemble bac techno</b>	<b>37,3</b>	<b>76,2</b>	<b>67,6</b>	<b>72,7</b>
<b>Ensemble bac pro</b>	<b>33,7</b>	<b>61,3</b>	<b>47,9</b>	<b>53,4</b>
<b>Total néo-bacheliers</b>	<b>86,2</b>	<b>71,7</b>	<b>62,1</b>	<b>67,0</b>
<b>Autres origines</b>	<b>13,8</b>	<b>80,3</b>	<b>73,0</b>	<b>74,9</b>
<b>Mention obtenue</b>				
Très bien	1,6	86,7	84,7	85,7
Bien	10,8	81,6	77,1	79,7
Assez bien	29,2	74,7	66,3	70,7
Passable 1er groupe*	31,4	66,8	54,8	61,0
Passable 2d groupe*	7,0	63,7	50,1	56,6
Inconnue	6,2	69,7	61,0	64,2
Autres origines	13,8	80,3	73,0	74,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>72,8</b>	<b>63,6</b>	<b>68,1</b>

\* 1<sup>er</sup> groupe : entre 10 et 12 de moyenne au baccalauréat à l'écrit ; 2<sup>nd</sup> groupe : entre 8 et 10 puis réussite à l'oral.

Source : MESR-SIES / Systèmes d'information OCEAN du MENJ

Plus du tiers des nouveaux inscrits 2018 sont des néo-bacheliers de la série technologique (37 % des effectifs). Les nouveaux bacheliers en sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) représentent un inscrit sur cinq (21 %). Les néo-bacheliers professionnels composent un tiers de ces effectifs (34 %). Et 15 % des

nouveaux inscrits ont obtenu leur baccalauréat général cette même année.

### La réussite au BTS en deux ou trois ans augmente fortement

Parmi les étudiants entrés pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1<sup>ère</sup> année de STS à la rentrée 2018, 73 % d'entre eux suivent la 2<sup>nd</sup>e année de formation à la rentrée suivante. Ce taux de passage est plus faible que celui de la cohorte 2017 (74 %). Elle concerne essentiellement les néo-bacheliers professionnels dont le taux de passage est de 61,3 % pour la cohorte 2018 et de 63,0 % pour la cohorte 2017. Les taux de passage restent stables pour les néo-bacheliers généraux (83,6 %) et technologiques (76,2 %).

En revanche les taux de réussite en deux ans sont à la hausse pour tous les nouveaux entrants de 2018 ; un résultat qu'il faut mettre en regard des modalités de passage de l'examen national du BTS particulières lors de la session 2020 (cf. encadré). Ainsi 63,6 % de la cohorte 2018 obtient-elle son diplôme du BTS en deux ans, taux en hausse de 5,1 points par rapport à la cohorte précédente. Les bacheliers généraux sont ceux dont le taux de réussite en deux ans le plus élevé (80,3 %, +3,9 points), suivis des bacheliers technologiques (67,6 %, +5,9 points). Cependant, les bacheliers professionnels, dont 47,9 % obtiennent leur BTS en deux ans, connaissent la plus forte hausse de ce taux de réussite (+7,7 points).

Les effets de la crise sanitaire sur les examens de la session 2020 sur le taux de réussite en deux ou trois ans de la cohorte 2018. En effet, ce taux, de 68,1 %, est supérieur de 4,2 points à celui de la cohorte 2017, hausse cependant moins élevée que celle entre les taux en 2 ans de ces mêmes cohortes (5,1 points). De fait, la part des nouveaux entrants en STS qui obtiennent leur diplôme en 3 ans est plus faible pour la cohorte 2018 (4,5 %) que celle de la cohorte 2017 (5,4 %), qui a passé leur examen à la session 2020. Cette baisse du taux de réussite en 3 ans est plus importante pour les bacheliers professionnels : 5,5 % pour la cohorte 2018 après 7,3 % pour la cohorte 2017.

## Les étudiants ayant le mieux réussi au baccalauréat sont également ceux qui réussissent le mieux au BTS

Près de 87 % des néo-bacheliers de la session 2018 avec mention très bien passent en 2<sup>nd</sup>e année contre 81,6 % de ceux ayant une mention bien ou 74,7 % pour les détenteurs d'une mention assez bien. Les nouveaux entrants en STS à la rentrée 2018 non néo-bacheliers (14 % des nouveaux entrants) sont 80,3 % à passer en 2<sup>nd</sup>e année.

Plus de 7 étudiants sur 10 inscrits pour la première fois en STS à la rentrée 2018 s'orientent dans une formation de la spécialité des services. Comme pour la cohorte 2017, plus de 73 % passent en 2<sup>nd</sup>e année. Leur taux de réussite atteint 64,0 % en deux ans (+5,1 points par rapport à la cohorte 2017) et 68,4 % (+4,3 points) en deux ou trois ans. Dans les formations de la spécialité de la production, le taux de passage en 2<sup>nd</sup>e année, de 72,3 %, baisse de 2,5 points par rapport à la cohorte 2017. Le taux de réussite en deux ans de ces étudiants est supérieur de 5,2 points à celui de la cohorte précédente et s'élève à 62,6 %. Bien que le taux de réussite en deux ou trois ans (67,2 %) soit en hausse, son évolution est moins marquée : il dépasse de 3,8 points le taux de la cohorte 2017.

### Réussite en STS en 2 ou 3 ans selon les caractéristiques des étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année à la rentrée 2018

	Rentrée 2018			
	Part des inscrits	Taux de passage	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 2 ou 3 ans
Homme	52,6	71,0	60,0	65,0
Femme	47,4	74,9	67,7	71,4
<b>PCS du parent référent</b>				
Très favorisé	15,9	77,5	71,0	75,0
Favorisé	13,4	75,9	67,9	72,3
Assez défavorisé	28,5	73,6	65,1	69,4
Défavorisé	37,5	70,0	58,9	63,6
Non réponse	4,7	66,7	55,0	59,6
<b>Spécialité du BTS préparé</b>				
Production	29,4	72,3	62,6	67,2
Services	70,6	73,1	64,0	68,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>72,8</b>	<b>63,6</b>	<b>68,1</b>

Source : MESR-SIES / Systèmes d'information OCEAN du MENJ

## Hausse de la réussite quelle que l'origine sociale de l'étudiant

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle (PCS) du parent référent de l'étudiant, au moins 7 étudiants sur 10 passent en 2<sup>nd</sup>e année à la rentrée 2019. Ce taux varie de 70 % pour les étudiants dont le parent référent à une PCS « défavorisé » à 77,5 % pour ceux dont le parent référent a une PCS « très favorisé ».

De même la réussite est plus élevée pour les étudiants issus de milieu très favorisés (71,0 %) que pour les étudiants issus de milieu « défavorisé » (58,9%). Ces derniers ont un taux de réussite nettement inférieur à la moyenne et en fort décrochage par rapport au groupe de ceux issus de milieu « assez défavorisé » (-7 points).

Par ailleurs, la hausse de la réussite au BTS de la cohorte 2018 par rapport à la cohorte précédente est observée pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine sociale. Ainsi les taux de réussite en deux ans des étudiants dont le parent référent a une PCS « défavorisé » et « très favorisé » croissent tous les deux de 5,1 points. Pour la PCS « assez défavorisé » (dont le taux de réussite en deux ans est de 65,1 %), l'évolution est de 4,6 points. La catégorie de PCS « favorisé » connaît la plus forte augmentation, de 5,7 points, pour atteindre un taux de réussite en deux ans de 67,9 %.

**Cédric MAMARI**  
MESR-SIES

**Champ** : Étudiants inscrits en 2018 pour la première fois en première année de STS dans un établissement public ou privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les DROM et ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire.

**Source** : MESR-SIES / Systèmes d'information Scolarité et OCEAN du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ)

### Des modalités de passage de l'examen national de BTS particulières lors de la session 2020

Afin de tenir compte de l'état d'urgence sanitaire et de garantir la sécurité des personnels et des étudiants, des modalités particulières de passage des examens nationaux pour la session 2020 des diplômes de BTS ont été arrêtées. Deux cas de figure ont été pris en compte :

- Pour les candidats en mesure de présenter un livret scolaire ou de formation, le diplôme national du BTS a été attribué sur le fondement du contrôle en cours de formation déjà effectué et du livret scolaire.

Un jury d'examen des livrets a arrêté les notes définitives. Il a étudié les livrets scolaires pour, le cas échéant, valoriser un engagement, les progrès des étudiants, garantir l'équité entre les candidats, et vérifier l'assiduité des candidats jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les candidats non admis après étude du livret scolaire ont été autorisés à passer le BTS à la session de septembre.

- Les candidats qui n'étaient pas en mesure de présenter de livret scolaire ou de formation se sont présentés à la session reportée au mois de septembre. Ils ont passé les épreuves auxquelles ils étaient normalement inscrits pour la session de juin.

### Méthodologie

Les résultats présentés dans cette note ont été produits suite à un appariement entre les données du baccalauréat (OCEAN), des inscrits en STS (Scolarité) et des résultats au BTS (OCEAN). La mise en place de l'identifiant national de l'élève et de l'étudiant (INE), déployé dans l'ensemble des lycées, permet, pour la 2<sup>nd</sup>e année, de s'appuyer uniquement sur cet identifiant pour réaliser les appariements.

Aussi les résultats publiés ici ne sont pas comparables à ceux publiés sur les cohortes 2016 et antérieures à 2016.

Ils portent sur l'ensemble des étudiants inscrits pour la première fois en première année de STS à la rentrée 2018, sous statut scolaire, dans un établissement public ou privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les DROM. Ainsi, un étudiant qui redouble la 1<sup>ère</sup> année de formation et se réinscrit en première année de STS à la rentrée 2018 n'est-il pas pris en compte. Les STS agricoles ou maritimes ne sont pas incluses dans le champ de l'étude car les données sur ces classes ne le permettent pas. En outre, seuls les étudiants ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire sont pris en compte. Les étudiants ayant effectué une première année sous statut scolaire puis une deuxième en tant qu'apprenti sont ainsi exclus du champ pour ne pas perturber l'interprétation des résultats.